

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20150302_01

Séance du 2 mars 2015

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 15

Date de la convocation :

22 février 2015

Date d'affichage :

9 mars 2015

L'an deux mil quinze, le deux mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claude PAGET, Lydie CHANEZ, Michaël FUMEY, Nicolas GRFFOND, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Claudine QUATREPOINT (procuration à Nicolas GRIFFOND) Anne-Marie MIVELLE (procuration à Lydie CHANEZ) Jérôme BORNE (procuration à Jean-Yves QUETY) Jean-Marie GIROD (procuration à Nelly GIROD).

Mme Carmen VALLET a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Réaménagement de la place de la mairie et des cours d'école : choix de l'entreprise titulaire du marché

M. le Maire expose au conseil municipal le projet de réaménagement de la place de la mairie et des cours d'école. Il indique que le coût prévisionnel est estimé par le maître d'œuvre, BEJ, à 310 000 € HT env. et précise qu'un appel d'offres sous forme de MAPA (procédure adaptée) a été lancé fin janvier avec publicité dans Le Progrès et sur le BOAMP (plateforme dématérialisée).

La date limite pour la remise des offres était fixée au vendredi 20 février à 12h. La commission MAPA s'est réunie le même jour à 17h pour procéder à l'ouverture des plis et à l'examen des candidatures.

Au total, 5 offres ont été transmises et déclarées recevables :

Entreprises	Montant HT	Délai	Note
Roger Martin / FCE	196 788,00 €	9,5 semaines	60 / 60
Eiffage	224 956,53 €	9 semaines	50,7 / 60
Bonnefoy	198 024,20 €	8 semaines	59,43 / 60
SJE	234 922,25 €	8 semaines	47,64 / 60
Eurovia	239 950,68 €	10 semaines	44,06 / 60

Conformément à l'appel d'offres, la notation prend en compte à 50 % le prix et à 50 % la valeur technique (organisation, moyens, délai). La commission MAPA et le maître d'œuvre BEJ dans son rapport, proposent au conseil municipal de retenir le groupement d'entreprises ayant obtenu la meilleure note : Roger Martin / FCE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre du groupement d'entreprises Roger Martin / FCE pour un montant de 196 788,00 € HT et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires. Les crédits seront inscrits au budget primitif 2015.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,



Florent SERRETTE